

VAYAKHEL

Un piquet solide

(Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 31, page 200)

Le verset Vayakhel 35, 18 mentionne : «les piquets du Sanctuaire et les piquets de la cour». Rachi explique : «pour enfoncer et pour attacher les extrémités des tentures au sol, afin que le vent ne les fasse pas bouger».

Ce verset présente également une portée morale, que l'on peut appliquer à la pédagogie. Quand un maître délivre son enseignement à son élève et le forme pour qu'il suive le droit chemin, de la manière qui convient, il souhaite, tout naturellement le protéger des vents étrangers qui soufflent dans les rues du monde. Ce maître voudra s'assurer que son jeune élève saura faire preuve de la détermination nécessaire, qu'il ne pliera pas, devant ces vents et qu'il ne suivra pas le courant, qu'il continuera à s'engager fièrement sur la voie de la Torah et des Mitsvot, en toute situation⁽¹⁾.

Cet enseignant pourrait alors commettre une erreur, dans le choix des priorités de son projet éducatif. Il se dira qu'il importe, avant tout, d'implanter en son élève les grands principes, les

(1) En effet, il est impossible de dissocier, dans l'enseignement, l'apport théorique et son application pratique. L'enseignant acquiert la certitude que son message est passé quand il observe son élève modifier son comportement en fonction de ce qu'il lui a inculqué.

règles fondamentales qui lui permettront de tenir bon, de résister aux attaques du milieu ambiant⁽²⁾. En revanche, il ne fera pas d'effort pour lui transmettre ce qui n'est que secondaire, moins important. L'élève pourra s'en passer et il conservera sa foi⁽³⁾.

La Torah apporte ici un démenti catégorique à une telle conception. Si l'on veut que l'élève ne «bouge pas, malgré le vent», que celui-ci ne le déracine pas et ne provoque pas sa chute, il est nécessaire de : «l'enfoncer et l'attacher», jusqu'à : «l'extrémité des tentures», c'est-à-dire de se préoccuper également du moindre détail, le concernant, de combler les orifices et de sceller les embrasures⁽⁴⁾.

Il faut donc s'assurer que l'élève est parfaitement intègre, de la tête au pied, qu'il est profondément lié à la Tradition de ses ancêtres, à la foi pure. C'est uniquement de cette façon que l'on peut avoir la certitude que l'élève : «ne bougera pas, malgré le vent», qu'il ne s'écartera jamais de la voie de la Torah et des Mitsvot⁽⁵⁾.

* * *

(2) Une telle approche de l'enseignement est basée sur l'idée erronée selon laquelle l'élève n'acceptera pas l'intégralité de ce qui lui est transmis. C'est ce qui justifie la présélection, au sein de cette transmission, de ce qu'il devra conserver en priorité. Il y a bien là une mauvaise approche, car un projet éducatif doit viser à l'intégralité de la transmission.

(3) En pareil cas, une différence sera faite entre les Préceptes de la Torah, les dispositions de nos Sages, les pratiques ayant pour objet de dépasser la ligne de la Loi et les simples coutumes. Or, tout cela est la Volonté de Dieu, de manière identique.

(4) L'ensemble de ces acquis relève de la compétence du professeur.

(5) Le Rabbi explique, par ailleurs, que les simples coutumes, en apparence d'importance secondaire, sont, bien souvent, celles qui frappent le plus clairement l'esprit de l'enfant, qui restent gravées en sa mémoire et qui le conduisent, par la suite, à maintenir les Préceptes de la Torah.